

Séance ordinaire du 11 août 2014

Province de Québec
Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce onzième jour du mois d'août deux mille quatorze (11-08-2014) à 19 h 30, au 1230 rue Principale, Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller

Mme Francine Boulanger et M. Gaëtan Léveillé, sont absents.

FORMANT QUORUM

Ouverture de la séance

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

2. Adoption du procès-verbal
3. Correspondance
4. Trésorerie
5. Adoption des comptes fournisseurs
6. Engagements de crédits – Août 2014
7. Autorisation de transferts budgétaires
8. Modification de la résolution numéro 2014-07-273 - Promotek Canada – Installation – Systèmes Soltek IV
9. Avis de motion – Règlement établissant un programme d'aide sous forme d'un crédit de taxes pour les immeubles commerciaux
10. Prononciation du gentilé de Saint-Étienne-des-Grès
11. Inscription Colloque ADMQ – Zone-Mauricie
12. Nomination d'un représentant – Comité responsable du marché – Travaux de voirie - Avenue – Saint-Thomas-de-Caxton
13. Octroi de contrat – Sel de déglacage
14. Octroi de contrat – Sable (abrasif)
15. Octroi de contrat – Traitement de sable à l'XTRAGRIP
16. Autorisation à procéder à un appel d'offres public – Travaux de réfection Boulevard de La Gabelle
17. Autorisation à demander des soumissions pour l'aménagement de salles de toilettes au sous-sol de la Salle communautaire
18. Mandat à un notaire - Acquisition du lot 2 545 663 du cadastre du Québec – Immeuble sis au 1591 et 1595, rue Principale

Séance ordinaire du 11 août 2014

19. Demande d'autorisation à la CPTAQ de madame Élise Clément à l'égard du lot 2 545 500 du cadastre du Québec, situé dans la zone AF-05
 20. Demande de dérogation mineure de monsieur Marc St-Arnaud à l'égard du lot 2 545 619 du cadastre du Québec
 21. Demande de dérogation mineure de monsieur Luc Lacerte à l'égard du lot 2 545 518 du cadastre du Québec
 22. Demande de dérogation mineure de madame Louise St-Pierre à l'égard du lot 2 545 138 du cadastre du Québec
 23. Demande de dérogation mineure de madame Kathleen Riopel et de monsieur Martin Désaulniers à l'égard du lot 4 732 009 du cadastre du Québec
 24. Demande de dérogation mineure de monsieur Claude Buisson à l'égard du lot 2 546 631 du cadastre du Québec
 25. Tournoi familial – Autorisation d'embauche de moniteurs
 26. Affaires diverses
 - 26.1 Motion de félicitations – Étoile montante 2014 - Alexandre Landry
- Période de questions
27. Clôture de la séance

2014-08-312

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point «Affaires diverses» ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot du maire

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et souhaite à tous un bon retour après les vacances estivales. Il en profite pour excuser l'absence de madame Francine Boulanger et de monsieur Gaëtan Léveillé qui, à leur tour, sont en vacances.

Il revient sur le dossier de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie concernant le rehaussement des cellules au site d'enfouissement. Il rappelle que la Régie a fait une demande auprès du MDDELCC pour modifier le mode d'opération en ce qui a trait à la hauteur des cellules. Il explique qu'au lieu d'être à 12 mètres tels qu'elles le sont actuellement, la hauteur deviendrait à 20 mètres ce qui signifie 26 pieds plus haut. M. le maire précise que comme leur demande contrevient à un de nos règlements, leur dossier a été fermé au MDDELCC faute d'être conforme au règlement municipal. Ainsi la Régie devra se conformer aux normes actuelles à moins qu'elle ne désire poursuivre en ce sens ce dossier et contester le règlement devant les tribunaux.

Suite à ce déroulement, il se questionne à savoir si la municipalité souhaite proposer une solution alternative avec tout ce que cela impliquerait ou préfère exiger le maintien du mode d'opération actuel.

Par la suite, M. le maire répond aux informations transmises à la dernière séance quant à la possibilité d'exploitation illégale de sablières sur le territoire de la municipalité. Il fait savoir que le tout a été vérifié et qu'aucune irrégularité n'a été constatée. Pour ce qui est d'une construction et d'une installation septique non conformes, il répond que les vérifications qui s'imposent sont en cours.

Le maire avise les citoyens que le début des travaux de l'avenue Saint-Thomas-de-Caxton est prévu pour le 18 août prochain.

Il mentionne que les citoyens qui circulent sur le boulevard de La Gabelle ont sûrement remarqué la présence de panneaux solaires, il explique que ces panneaux servent à

Séance ordinaire du 11 août 2014

alimenter le système de caméra pour le respect du règlement relatif à l'exploitation des carrières et des sablières.

Enfin, il invite les gens à aller voir l'installation de la Sauterelle au parc Réal-St-Onge.

Pour terminer, il désire féliciter un Stéphanois de réputation internationale, monsieur Alexandre Landry, pour sa nomination au Festival international de film de Toronto et également, le comité organisateur du Comité culturel pour la présentation du film Gabrielle à la Salle communautaire.

Robert Landry,
Maire

2. Adoption du procès-verbal

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2014 a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

2014-08-313

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du *7 juillet 2014* soit et est adopté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 2014-08-11 préparé par madame Claudine Bédard greffière adjointe, faisant état de la correspondance du mois;

2014-08-314

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 2014-08-11.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Trésorerie

Rien à ce point.

5. Adoption des comptes fournisseurs

2014-08-315

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu d'approuver :

- Les déboursés pour la période du *1^{er} au 31 juillet 2014* totalisant 259 340,24 \$.
- Les comptes à payer *au 31 juillet 2014* au montant de 96 374,37 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je soussignée certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Séance ordinaire du 11 août 2014

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque.
Secrétaire-trésorière adjointe

Construction et Pavage Boisvert inc. – Travaux de remplacement des conduites rue Principale – Décompte progressif n° 2 – Réception définitive des ouvrages

CONSIDÉRANT la pénalité de 8 500 \$ pour le non-respect du délai contractuel;

CONSIDÉRANT les quantités finales de MG 20, le dépassement à l'item 1.7 étant causé par le fait que la conduite sur la rue Principale était de ± 4 mètres alors que les quantités estimées dans le devis avaient été calculées selon la profondeur de la coupe type de ± 2 mètres;

CONSIDÉRANT les directives de changement 3, 4, 5 et 6 pour un montant de 2 548,99 \$;

CONSIDÉRANT la libération de la retenue de 10 % pour la réception définitive des travaux;

2014-08-316

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise, suite à la recommandation de l'ingénieur de la MRC de Maskinongé, monsieur Maxime Boisvert, le paiement de la facture numéro 67452 à Construction et Pavage Boisvert inc., au montant de 61 173,74 \$, taxes incluses, représentant le décompte progressif n° 2, pour les travaux de remplacement des conduites de la rue Principale réalisés au 30 novembre 2012 et pour la libération de la retenue de garantie de 10 %. Ce montant considère également la retenue spéciale pour le non-respect du délai contractuel;

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité, les documents du décompte progressif n° 2 et de la réception définitive des ouvrages. (rés. 2012-09-341)

Il est également résolu d'affecter le surplus accumulé pour un montant de 10 995,15 \$ afin de pourvoir à une partie de cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

MRC de Maskinongé.- Services d'ingénierie – Surveillance – Asphaltage 5^e Rang

2014-08-317

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à la MRC de Maskinongé de la facture numéro 4FD000237 de 30,00 \$, représentant les honoraires professionnels pour des services d'ingénierie dans le cadre des travaux d'asphaltage du 5^e Rang. (résolution numéro 2014-04-134)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

MRC de Maskinongé – Services d'ingénierie – Prolongement de la rue Lisa

2014-08-318

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à la MRC de Maskinongé des factures numéro 4FD000242 et 4FD000243 respectivement de

Séance ordinaire du 11 août 2014

500,00 \$ et de 160,00 \$, pour un montant total de 660,00 \$ représentant les honoraires professionnels pour des services d'ingénierie dans le cadre des travaux de prolongement de la rue Lisa.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

MRC de Maskinongé.- Services d'ingénierie – Bouclage réseau d'aqueduc - Rue Bellemare

2014-08-319

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à la MRC de Maskinongé de la facture numéro 4FD000244 de 825,00 \$, représentant les honoraires professionnels pour des services d'ingénierie dans le cadre des travaux de bouclage du réseau d'aqueduc sur la rue Bellemare. (résolution numéro 2014-04-134)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Groupe Qualitas inc.- Honoraires professionnels – Prolongement des services d'eau potable et d'égout – Rues des Seigneurs et des Gouverneurs

2014-08-320

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Groupe Qualitas inc. de la facture numéro 1141314 de 2 530,99 \$, taxes incluses, représentant les honoraires professionnels pour le prolongement des services d'eau potable et d'égout des rues des Seigneurs et des Gouverneurs, pour la période se terminant le 25 juin 2014. (résolution numéro 2013-04-161)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Arrakis Consultants inc. - Honoraires professionnels – Travaux de réhabilitation du terrain situé au 1269, rue Saint-Alphonse

2014-08-321

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Arrakis Consultants inc., de la facture numéro 2744 de 11 727,45 \$, taxes incluses, représentant les honoraires professionnels relatifs aux travaux de réhabilitation du terrain situé au 1269, rue Saint-Alphonse, pour la période se terminant le 30 juin 2014. (résolutions numéro 2014-01-039 et 2014-04-133)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Floriculture H.G. Gauthier inc. - Fourniture et plantation de végétaux – Hôtel de Ville

2014-08-322

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Floriculture H.G. Gauthier inc. (Gauthier Fleurs et Jardins) de la facture numéro 20889 de 2 213,28 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la plantation de végétaux sur le terrain de l'Hôtel de Ville. (Résolution numéro. 2014-07-287)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Floriculture H.G. Gauthier inc. - Fourniture et plantation de végétaux - Salle communautaire

2014-08-323

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Floriculture

Séance ordinaire du 11 août 2014

H.G. Gauthier inc. (Gauthier Fleurs et Jardins) de la facture numéro 20924 de 3 241,87 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la plantation de végétaux sur le terrain de la salle communautaire (Résolution numéro. 2014-07-287);

Il est de plus résolu d'autoriser un transfert budgétaire au montant de 2 924,25 \$ (taxe nette), du poste no 23.08000.721 au poste no 02.70120.522 afin de pourvoir à cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L. – Honoraires professionnels – Renouvellement de la convention collective de travail des pompiers

2014-08-324

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L., de la facture numéro 1232637 de 1 105,49 \$, taxes incluses représentant des honoraires professionnels pour le renouvellement de la convention collective de travail des pompiers pour la période se terminant le 30 juin 2014.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Raymond Chabot Grant Thornton – Honoraires professionnels – Audit des dépenses du programme TECQ 2010-2013

2014-08-325

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Raymond Chabot Grant Thornton. de la facture numéro FAC1033535 de 1 931,58 \$, taxes incluses, représentant des honoraires professionnels pour la préparation de l'audit des dépenses du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2010-2013 (TECQ).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Argus Environnement inc. – Honoraires professionnels – Assistance technique

2014-08-326

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Argus Environnement inc. de la facture numéro 129 de 570,05 \$, taxes incluses, représentant des honoraires professionnels.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Gouttières Le Petit Québec inc. – Remplacement et réparation de gouttières

2014-08-327

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Gouttières Le Petit Québec inc. des factures numéro 10376 et 10377, respectivement de 2 467,71 \$ et de 477,95 \$, pour un total de 2 945,66 \$, taxes incluses, pour des travaux de remplacement des gouttières de l'hôtel de ville et de réparation de celles de la salle communautaire. (Rés. 2013-08-325)

Il est de plus résolu d'affecter le surplus accumulé afin de pourvoir à cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 11 août 2014

6. Engagements de crédits – Août 2014

2014-08-328

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte les engagements de crédits et le transfert budgétaire suivants :

Engagements de crédits :

Description	Compte G/L	Montant
Toilettes (soccer)	02.70150.516	93,35 \$
Achat chaloupe pour étangs aérés	02.41420.640	700,00 \$
Service d'arpenteur (2 000\$) et de notaire (2 000\$) pour servitudes pour le 780 et le 2060, rue Principale pour l'installation de bassins de rétention*	02.41400.411	4 000,00 \$
Fourniture médicale	02.22310.675	519,67 \$
Tapis caoutchouc - chargeuse-pelleteuse	02.32020.525	586,06 \$
Taille d'arbres – Salle communautaire	02.70120.522	186,70 \$
Taille d'arbres – Hôtel de ville	02.13010.522	93,35 \$
Taille d'arbres – Parc Réal St-Onge	02.70153.447	248,93 \$
Total		6 428,06 \$

* Transfert budgétaire :

Description	De	À	Montant
	Poste budgétaire	Poste budgétaire	
Service d'arpenteur (2 000\$) et de notaire (2 000\$) pour servitudes pour le 780 et le 2060, rue Principale pour l'installation de bassins de rétention	23.08000.721	02.41400.411	4 000,00 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

7. Autorisation de transferts budgétaires

2014-08-329

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise les transferts budgétaires suivants :

AUTORISATIONS DE TRANSFERTS BUDGÉTAIRES		
Description de la dépense	DE	À
Évaluation du projet de la RGMRM Montant de 11 995,00 \$	23.08000.721	02.45110.411
Fourniture de plantation et de végétaux Montant de 1 982,00 \$	23.08000.721	02.70153.521
Étude sans fil hôtel de ville, garage et caserne Montant de 2 140,00 \$	23.08000.721	02.13000.335
Installation 3 points d'accès/Sans fil Montant de 2 588,00 \$	23.08000.721	02.13000.335

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 11 août 2014

8. Modification de la résolution numéro 2014-07-273 - Promotek Canada – Installation – Systèmes Soltek IV

2014-08-330

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès modifie la résolution numéro 2014-07-273 en ajoutant à la fin de la résolution le paragraphe suivant:

«De plus, il est résolu d'affecter le fonds carrières et sablières pour un montant de 20 742,14 \$ afin de pourvoir à cette dépense».

ADOPTÉE UNANIMEMENT

9. Avis de motion – Règlement établissant un programme d'aide sous forme d'un crédit de taxes pour les immeubles commerciaux

2014-08-331

Jocelyn Isabelle donne avis de motion, avec dispense de lecture, que lors de la prochaine assemblée ou lors de toute assemblée subséquente, le conseil étudiera et adoptera, s'il y a lieu, un règlement établissant un programme d'aide sous forme d'un crédit de taxes pour les immeubles commerciaux.

10. Prononciation du gentilé de Saint-Étienne-des-Grès

CONSIDÉRANT que messieurs Gabriel Martin, auteur du *Dictionnaire des onomastismes québécois*, et Jean-Yves Dugas, auteur du *Dictionnaire universel des gentilés en français*, demandent à la municipalité de paroisse d'officialiser la prononciation de son gentilé, c'est-à-dire la prononciation du nom de ses habitants;

CONSIDÉRANT que les demandeurs sont à créer un dictionnaire des gentilés québécois qui consignera la prononciation officielle de ces mots;

CONSIDÉRANT que le gentilé de Saint-Étienne-des-Grès, officialisé le 10 février 1986 (résolution 86-38), s'écrit « Stéphanois », au masculin singulier, et « Stéphanoise », au féminin singulier;

CONSIDÉRANT que l'alphabet phonétique international (API) permet de consigner à l'écrit la prononciation d'un mot sans équivoque, à l'aide de caractères idoines universels;

CONSIDÉRANT que les transcriptions [ste.fa.nwa] et [ste.fa.nwaz], composées en API, représentent, respectivement, les manières d'articuler « Stéphanois » et « Stéphanoise » en conformité avec l'usage standard du français contemporain de la variété québécoise;

2014-08-332

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès officialise les prononciations de « Stéphanois » et « Stéphanoise » en [ste.fa.nwa] et [ste.fa.nwaz], respectivement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. Inscription Colloque ADMQ – Zone-Mauricie

2014-08-333

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière et la secrétaire-trésorière adjointe à participer au colloque de zone de l'ADMQ qui se tiendra le vendredi 19 septembre 2014 à la ferme de la Nouvelle-

Séance ordinaire du 11 août 2014

France, à Saint-Angèle-de-Prémont. La municipalité assumera les frais d'inscription pour un montant total de 190,00 \$, en plus des frais de déplacement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12. Nomination d'un représentant – Comité responsable du marché – Travaux de voirie - Avenue – Saint-Thomas-de-Caxton

CONSIDÉRANT que par la résolution numéro 2014-06-231, le conseil municipal a confirmé le partage des coûts pour la partie voirie du projet de la Paroisse de Saint-Barnabé pour la reconstruction d'un tronçon d'aqueduc sur l'avenue Saint-Thomas-de-Caxton;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Paroisse de Saint-Barnabé a créé un comité responsable du marché relatif à la réalisation de ces travaux;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un représentant de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès pour siéger à ce comité;

2014-08-334

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès nomme, rétroactivement au 5 août 2014, monsieur Jean-René Duplessis, directeur des travaux publics, à titre de représentant de la municipalité au sein du comité responsable du marché relatif à la réalisation des travaux pour la reconstruction d'un tronçon d'aqueduc ainsi que des travaux de voirie sur l'avenue Saint-Thomas-de-Caxton, et ce, pour toute question ou directive de changement relative aux travaux de voirie prévus au marché.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Octroi de contrat – Sel de déglacage

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de 800 tonnes de sel de déglacage ;

CONSIDÉRANT que les quatre (4) soumissionnaires invités ont présenté une soumission comme suit :

Entreprises soumissionnaires	Montant taxes incluses
Sel Warwick inc.	76 343,40 \$
Sel Frigon inc.	77 097,64 \$
Sifto Canada corp.	87 923,68 \$
Mines Seleine, une division de la Société canadienne de Sel Itée	N'a pas soumissionné

2014-08-335

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat pour la fourniture de 800 tonnes métriques de sel de déglacage à Sel Warwick inc. au montant de 76 343,40 \$, incluant les taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 11 août 2014

14. Octroi de contrat – Sable (abrasif)

2014-08-336

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie au Groupe Bellemare le contrat pour la fourniture de 3 500 tonnes métriques de sable (abrasif) au taux de 4,55 \$ la tonne métrique, avant les taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15. Octroi de contrat – Traitement de sable à l'XTRAGRIP

2014-08-337

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Somavrac (c.c.) inc. le contrat pour le traitement au liquide des 2 500 tonnes métriques de sable, entreposées au garage municipal, pour la saison 2014-2015, et ce, pour un montant de 19 490 \$, avant les taxes, selon l'offre reçue le 18 juillet 2014.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16. Autorisation à procéder à un appel d'offres public – Travaux de réfection Boulevard de La Gabelle

2014-08-338

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale à procéder à un appel d'offres public pour les travaux de réfection du boulevard de La Gabelle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17. Autorisation à demander des soumissions pour l'aménagement de salles de toilettes au sous-sol de la Salle communautaire

2014-08-339

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale à demander des soumissions sur invitation pour l'aménagement de salles de toilettes au sous-sol de la Salle communautaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18. Mandat à un notaire - Acquisition du lot 2 545 663 du cadastre du Québec – Immeuble sis au 1591 et 1595, rue Principale

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a déposé une offre d'achat verbale pour acquérir l'immeuble sis au 1591 et 1595, lot 2 545 663 du cadastre du Québec, propriété de madame Aline Bouchard afin de pouvoir agrandir le parc des Grès;

CONSIDÉRANT que cette offre d'achat a été acceptée par madame Aline Bouchard, le 15 juillet 2014;

2014-08-340

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès mandate Me Julie Clermont, notaire, pour rédiger les documents légaux de l'achat de l'immeuble sis au 1591 et 1595, rue Principale, lot 2 545 663 du cadastre du Québec par la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, à madame Aline Bouchard selon les termes de l'offre verbale acceptée le 15 juillet 2014.

Séance ordinaire du 11 août 2014

Il est de plus résolu d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents légaux pour le transfert à la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès dudit lot et d'affecter le surplus accumulé pour défrayer le coût des honoraires.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19. Demande d'autorisation à la CPTAQ de madame Élise Clément à l'égard du lot 2 545 500 du cadastre du Québec, situé dans la zone AF-05

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) de madame Élise Clément vise l'aliénation, le lotissement et l'utilisation non agricole du lot 2 545 500 du cadastre du Québec, situé dans la zone AF-05;

CONSIDÉRANT que le lot 2 545 500 est contigu au lot 2 900 136, propriété de madame Clément;

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre la vente du lot 2 545 500 et la construction d'une résidence unifamiliale isolée en remplacement du chalet existant;

CONSIDÉRANT que le lot 2 545 500 est localisé à l'intérieur d'un îlot déstructuré tel qu'identifié au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé;

CONSIDÉRANT que la municipalité est à compléter le processus de révision de sa réglementation d'urbanisme en y intégrant les dispositions relatives aux îlots déstructurés du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé;

CONSIDÉRANT que cette demande d'autorisation ne contrevient pas à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT que l'autorisation demandée n'aura pas d'impact négatif significatif sur les activités agricoles existantes du lot visé par la demande ou des lots voisins;

CONSIDÉRANT qu'il existe d'autres espaces disponibles ailleurs dans la municipalité et hors de la zone agricole pour ce projet;

2014-08-341

À CES CAUSES, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** Nicolas Gauthier et résolu que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès appuie et approuve la demande de madame Élise Clément auprès de la CPTAQ.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20. Demande de dérogation mineure de monsieur Marc St-Arnaud à l'égard du lot 2 545 619 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Marc St-Arnaud à l'égard de sa propriété sise au 181 route des Pins, sur le lot 2 545 619, de la zone Ra-04, consiste à régulariser l'implantation du garage à 19,83 mètres de l'emprise de rue alors que le bâtiment principal est implanté à 22,68 mètres de l'emprise de rue;

CONSIDÉRANT que l'article 34 du règlement de zonage 234-90 ne permet pas l'implantation d'un bâtiment accessoire en marge avant;

Séance ordinaire du 11 août 2014

CONSIDÉRANT que le permis de construction du garage a été délivré en 1969 et celui de la réinstallation de la maison mobile en 1995;

CONSIDÉRANT qu'accepter la demande ne causerait pas de préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) suite à l'étude du dossier;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

2014-08-342

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Marc St-Arnaud concernant le lot 2 545 619 du cadastre du Québec, situé dans la zone Ra-04, à l'effet de régulariser l'implantation du garage en cour avant, soit à 19,83 mètres de l'emprise de rue.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21. Demande de dérogation mineure de monsieur Luc Lacerte à l'égard du lot 2 545 518 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Luc Lacerte à l'égard de sa propriété sise au 670, 4^e rang, sur le lot 2 545 518, de la zone Af-05, consiste à permettre la construction d'un abri d'auto, sans mur et non attenant au bâtiment principal, en cour avant à 144 mètres de l'emprise de rue;

CONSIDÉRANT que l'article 34 du règlement de zonage 234-90 ne permet pas une telle construction en marge avant;

CONSIDÉRANT qu'il existe actuellement d'autres bâtiments accessoires en cour avant et qu'il n'y a pas d'espace disponible en cours latérale et arrière pour l'ajout d'un abri d'auto;

CONSIDÉRANT qu'accepter la demande ne causerait pas de préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) suite à l'étude du dossier;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

2014-08-343

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Luc Lacerte concernant le lot 2 545 518 du cadastre du Québec, situé dans la zone Af-05, à l'effet de permettre la construction d'un abri d'auto, sans mur et non attenant au bâtiment principal, en cour avant, soit à 144 mètres de l'emprise de rue.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

22. Demande de dérogation mineure de madame Louise St-Pierre à l'égard du lot 2 545 138 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure déposée par madame Louise St-Pierre consiste à permettre la construction d'un garage de la même hauteur que le bâtiment principal, soit de 5,64 mètres de haut au lieu de 4,51 mètres, pour la propriété sise au 251 rang des Dalles, sur le lot 2 545 138, de la zone Cf-01;

Séance ordinaire du 11 août 2014

CONSIDÉRANT que la demande contrevient à l'article 84 du règlement de zonage 234-90, qui stipule que la hauteur maximale des bâtiments accessoires est de 80% de la hauteur du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que la municipalité est à compléter le processus de révision de sa réglementation d'urbanisme en y permettant que la hauteur des bâtiments accessoires soit la même que le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT qu'accepter la demande ne causerait pas de préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) suite à l'étude du dossier;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

2014-08-344

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de dérogation mineure déposée par madame Louise St-Pierre concernant le lot 2 545 138 du cadastre du Québec, situé dans la zone Cf-01, à l'effet de permettre la construction d'un garage de 5,64 mètres de haut.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23. Demande de dérogation mineure de madame Kathleen Riopel et de monsieur Martin Désaulniers à l'égard du lot 4 732 009 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure déposée par madame Kathleen Riopel et monsieur Martin Désaulniers consiste à permettre la construction d'un garage de la même hauteur que le bâtiment principal, soit de 10,06 mètres de haut au lieu de 8,05 mètres, pour la propriété sise au 345 route des Pins, sur le lot 4 732 009, de la zone Ra-04;

CONSIDÉRANT que la demande contrevient à l'article 77 du règlement de zonage 234-90, qui stipule que la hauteur maximale des bâtiments accessoires est de 80% de la hauteur du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que le garage serait implanté à 7,6 mètres de la ligne latérale et à 35 mètres de l'emprise de rue;

CONSIDÉRANT que la municipalité est à compléter le processus de révision de sa réglementation d'urbanisme en y permettant que la hauteur des bâtiments accessoires soit la même que le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT qu'accepter la demande ne causerait pas de préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) suite à l'étude du dossier;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

2014-08-345

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de dérogation mineure déposée par madame Kathleen Riopel et monsieur Martin Désaulniers concernant le lot 4 732 009 du cadastre du Québec, situés dans la zone Ra-04, à l'effet de permettre la construction d'un garage de 10,06 mètres de haut.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 11 août 2014

24. Demande de dérogation mineure de monsieur Claude Buisson à l'égard du lot 2 546 631 du cadastre du Québec

Reporté à la prochaine séance.

25. Tournoi familial – Autorisation d'embauche de moniteurs

2014-08-346

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise l'embauche de huit (8) moniteurs pour l'animation du Tournoi familial des Sauterelles, sur une période de deux (2) jours à raison de 8 heures par jour. Le salaire versé aux monitrices est le salaire minimum plus un dollar, soit 11,35 \$/heure auquel s'ajoutent des avantages sociaux le tout tel que spécifié à la convention collective.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

26. Affaires diverses

26.1 Motion de félicitations – Étoile montante 2014 - Alexandre Landry

2014-08-347

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement monsieur Alexandre Landry pour sa nomination à titre d'Étoile montante (Rising Star 2014) dans le cadre du Festival international du film de Toronto.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 20 h 9
Fin : 20 h 12

27. Clôture de la séance

2014-08-348

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que la séance soit levée à 20 h 12.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-
trésorière